

## Un seul chemin vers l'avenir : vérité, justice, réparation

Exceptionnel est le présent volume : il rassemble les réflexions et échanges menés dans le cadre des *Cinquièmes Rencontres Transfrontalières* hispano-françaises. Associations mémorielles de France et d'Espagne, historiens, juristes, politistes et militants associatifs se sont retrouvés à Bordeaux les 9, 10 et 11 octobre 2015. Citoyens espagnols vivant dans la Péninsule ou à l'extérieur, binationaux, universitaires venant des deux côtés des Pyrénées, représentants d'ONG, descendants et amis des exilés de l'Espagne républicaine ont réfléchi et débattu tous ensemble de la question cruciale qui n'a pas encore été résolue de façon satisfaisante : la prise en compte des victimes de la dictature franquiste.

Comment pourraient-elles être reconnues ces victimes d'un des régimes les plus sanglants du siècle dernier alors que les sentences des tribunaux d'exception, qui envoyaient à la mort des opposants, ne sont pas abrogées ? Comment pourraient-elles l'être alors que l'on dessaisit, avec un argument pseudo-juridique masquant mal une volonté hautement politique de refuser un acte de justice, un juge qui ouvre une instruction relative aux crimes du franquisme ?

Pour la 5<sup>e</sup> fois depuis 2011, après la mise en place du projet éducatif transfrontalier des « Routes de la Mémoire » entre l'Aragon et l'Aquitaine, se manifestait cette même volonté commune à tous les participants : s'appuyer sur les études historiques et le droit, notamment le droit international, pour permettre aux mouvements qui œuvrent pour la justice de maîtriser les connaissances nécessaires pour peser sur le débat public. Afin que justice soit enfin rendue – plus de 40 ans après la fin de la dictature – aux nombreuses victimes de la dictature.

Se pencher sur son passé, pour un pays comme pour un individu, n'est pas un acte inutile et néfaste. Pour un pays dont l'État a pratiqué une violence institutionnelle contre ses citoyens, c'est le seul moyen de redonner une dignité à ceux dont la vie a été tranchée et la mémoire bafouée. Après un travail d'histoire préalable, établissant la vérité, s'impose une justice qui, si elle ne peut sanctionner les auteurs disparus des crimes, permet de les condamner officiellement devant la société entière. Les réparations, matérielles et surtout symboliques, doivent parachever cette œuvre de reconstruction d'une collectivité enfin débarrassée du poids des crimes commis en son nom.

Comme le montrent les nombreux pays sortis de dictatures qui ont su faire ce travail de justice transitionnelle, se pencher sur le passé ce n'est pas rouvrir des plaies anciennes, c'est au contraire aider à les cicatrifier. « Le travail de reconnaissance et de réparation opéré par les lois pénales, internationales, régionales et nationales, notamment en réprimant les crimes contre l'humanité participe aussi à l'édification de la paix et de la démocratie » souligne Délou Bouvier, magistrate, dans son exposé sur la réponse de la justice internationale face aux crimes contre l'humanité. Du Statut du Tribunal militaire international de Nuremberg, qui inscrit la notion de *crime contre l'humanité* dans un texte pénal international, au Statut de Rome de 1998, créant la Cour pénale internationale, en passant par les principaux textes internationaux relatifs au droit humanitaire, l'auteur montre l'évolution du droit international dans ce domaine depuis 1945. Se croyant définitivement à l'abri des sanctions pour les crimes de son passé par la loi d'amnistie de 1977, l'Espagne a pourtant ratifié en 2000 le Statut de Rome. Contradiction politico-juridique s'il en est.

Précédant cette approche juridique, des études historiques émanant de deux professeurs d'Universités établissent la réalité de la répression franquiste : Gutmaro Gómez Bravo décrit les différents moyens utilisés – justice militaire et juridictions spéciales, ampleur du système pénitentiaire, concentrationnaire et disciplinaire, spoliations – et Josu Chueca rappelle l'intensité de la violence déchaînée en Navarre par les putschistes contre les organisations de gauche, les partis républicains ou les groupes nationalistes.

Hispaniste et militant de la mémoire républicaine, Jean Ortiz analyse la loi de 2007 dite de « Mémoire historique ». Il démontre l'équidistance entretenue par cette loi entre « franquistes » et « républicains », « tous coupables, tous victimes », sans que soit prise en considération l'asymétrie colossale existant entre des violences spontanées et une violence étatique, systématique et planifiée. En dépit de certaines avancées, la loi de 2007 s'apparente davantage à une « loi du point final » qui, rappelons-le, fut abrogée en Argentine pour ouvrir les procès des tortionnaires.

Un éclairage comparatiste est présenté par l'historien Bruno Groppo qui évoque les expériences de lutte pour la mémoire en Amérique latine et en Russie, observant « qu'aucune société ne peut échapper durablement à son passé » et que « le temps ne garantit nullement l'oubli, même quand la société, dans sa majorité, y aspire profondément ».

Quant au président de l'Association européenne pour la défense des droits de l'homme, Dominique Guibert, il rappelle que l'on ne peut penser les droits fondamentaux de l'être humain et du citoyen au présent « si on n'a pas pensé le passé ». Et il propose aux associations une véritable feuille de route des interventions à mener auprès des comités des droits de l'homme de l'ONU, des États membres, de la Cour pénale internationale, du Conseil de l'Europe, de la Cour européenne des droits de l'homme ou du Parlement européen. Parce que les droits de l'homme sont universels et que l'impunité des crimes de la dictature qui a régenté l'Espagne pendant quatre décennies doit cesser.

Ce riche et stimulant volume est présenté par José García, président de l'association bordelaise *Ay Carmela*, organisatrice des *Rencontres*, et par Emmanuel Dorronsoro, président-fondateur de la coordination nationale *Caminar* regroupant présentement une quinzaine d'organisations mémorielles de descendants et amis des exilés de l'Espagne républicaine. L'introduction est assurée par David Llamas.

Le travail remarquable de ce collectif est une étape décisive dans un long cheminement vers la réhabilitation pleine et entière des victimes de la dictature franquiste. Car la mémoire d'une répression que l'on a essayé d'enfouir sous la chape de plomb d'un oubli circonstanciel est toujours vive et réclame justice.

Geneviève Dreyfus-Armand

Historienne

Présidente d'honneur de Caminar